



Salaire et rupture

Par jujupatt13

Bonjour,

J'étais en période d'essai depuis le 25 nov, tout ce passer bien le 2 janvier in le dis qu'on met fin à ma rupture et que mon dernier jour serais le samedi 4, tant mieux car je ne voulais pas y rester lus longtemps par contre j'ai un soucis pour le salaire.

Les gérants m'ont dis que je recevrais m'on salaire de décembre entre le 3 et 4 janvier et que mes derniers jours travaillés (le jeudi, vendredi et samedi seront dans le solde de tout compte ainsi que le reste) on est le 07 est je n'ai même pas reçu m'on salaire comme promis.

J'ai pas mal de frais en début de mois et si demain je n'ai pas mon salaire j'ai des prélèvement de crédit et mon loyer qui ne passeront pas. Et la banquière ne veux rien savoir et ma même dis que je risque même d'être interdit bancaire, sachant que j'ai déjà des frais qui sont passer et j'ai du coup dépasser mon découvert

J'ai envoyer un message à mon employeur mais pas de réponse.

Des idées ?

Par CHARLESLEM

Bonsoir. Attention l'employeur peut les tenir à votre disposition et vous devrez vous déplacer pour les avoir. Votre employeur n'a aucune obligation de vous les envoyer...

Par jujupatt13

Vous ne comprenez elle ma bien dis que le salire de decembre se ferais par virement, je sais tres bien que le solde est a venir chercher